



Rapport moral 2020

approuvé par l'assemblée générale
du 18 juin 2021



LA VIE SOCIALE

L'assemblée générale de l'association se réunit chaque année pour approuver le rapport financier et le rapport moral et débattre du programme d'actions.

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale ; renouvelé en 2019, le conseil s'est réuni trois fois durant l'année écoulée :

Présidente : Nathalie Tubiana

Directrice des risques du Groupe - Caisse des Dépôts

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Responsable innovation sociale et QVT – DRH Groupe - Caisse des Dépôts

Trésorière : Diane Duong

Responsable RSE - Caisse des Dépôts

Secrétaire : Cyrille Fougeron

Chef de projet RH - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Présidente du comité des projets : Patricia Havy

Chef de marché pôle marketing clients - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Autres administrateurs

Alain Beuzelin - contrôleur général - Caisse des Dépôts

Neyla Bouaïta - responsable communication - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Jean-Luc Delerin – banquier conseil - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Annick Ferré - responsable congrès, salons et partenariats - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Jeanne Morand - responsable RH et fonction de pilotage - DCPC - Caisse des Dépôts

Sandra Picard - directrice de la communication - Compagnie des Alpes

Françoise Tausinat - responsable de pôle - FSP - Caisse des Dépôts

Le bureau, mis en place pour renforcer les capacités de mobilisation et donc de réactivité de l'association en partageant plus efficacement les responsabilités, s'est réuni trois fois durant l'année. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration et participe à l'administration de l'association.

Présidente : Nathalie Tubiana

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Trésorière : Diane Duong

Secrétaire : Cyrille Fougeron

Le délégué général anime au quotidien l'association (préparation des réunions, pré-instruction des projets, mise en œuvre des actions de communication, gestion des adhésions), en liaison avec le bureau et le conseil d'administration.

Déléguée générale : Christine Akoka

2020, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

Le comité des projets

Constitué cette année de dix adhérents de CDC Développement solidaire, le comité des projets a examiné **32 projets** en 2020.

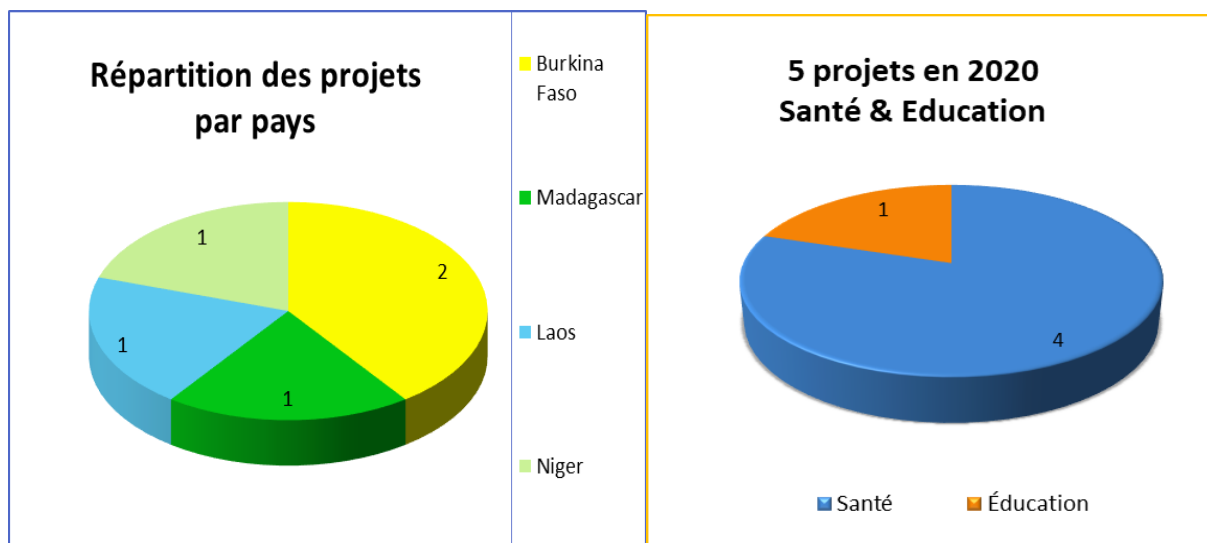
Au cours de son étude, le comité des projets vérifie l'éligibilité du pays concerné (selon l'indice de développement humain notamment), l'adéquation du projet au contexte local, la réelle implication des habitants, et la qualité de l'opérateur français, généralement une association, qui s'engage sur la réalisation du projet à l'étranger. Cette année, en raison des ressources contraintes de CDC DS, le comité a particulièrement regardé la surface financière et le budget du porteur du projet.

Chaque dossier a été étudié par trois personnes, le président et deux analystes. Au cours de **5 séances**, les projets ont été présentés à tous les membres pour être, après concertation, retenus ou refusés.

Les choix du comité ont été ensuite soumis à la validation du conseil d'administration.

Conditions d'éligibilité des projets

- L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois années d'activité
- Les projets, de petite ou moyenne dimension, doivent être adaptés aux conditions de développement local (analyse de besoins spécifiques en fonction du climat, du contexte politique, économique et social ; utilisation de matériaux et/ou du savoir-faire local, etc.)
- Les habitants doivent être parties prenantes à la réalisation du projet (don de terrain, participation financière ou technique, responsable local, etc.)
- L'autonomie de la communauté concernée doit être assurée au terme du projet.



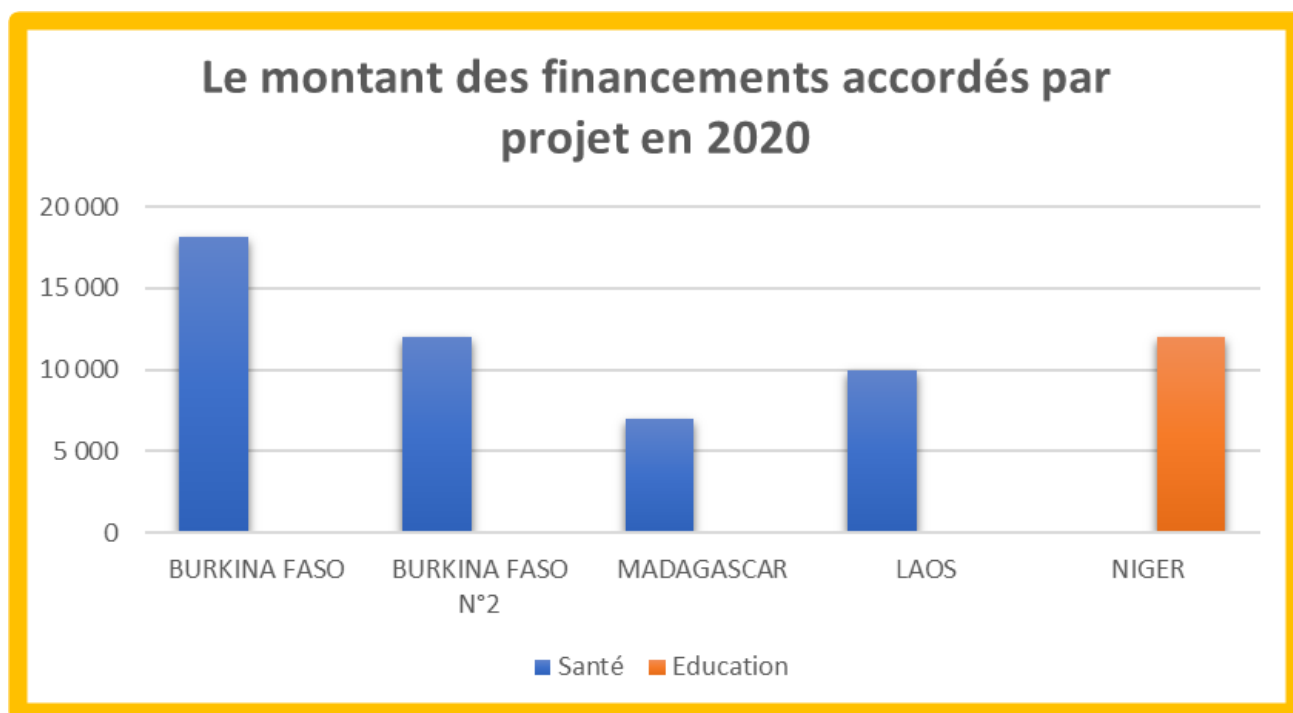
Réduction de l'enveloppe budgétaire consacrée aux projets

La crise sanitaire a ébranlé les ressources de l'association, la contraignant à adapter en cours d'année son budget de financement des projets pour 2020. C'est ainsi que, après examen des dossiers adressés par les associations, le conseil d'administration a retenu seulement 6 projets pour un montant de 74 100 €. Après désistement d'un projet, l'association a finalement financé **5 projets pour un montant de 59 100 €**.

La signature de conventions avec les opérateurs

Pour chaque projet, une convention a été signée avec l'association opératrice, qui fixe les engagements et les modalités du partenariat. Partie intégrante de la convention, un petit nombre d'indicateurs de suivi sont conjointement choisis afin de réaliser une évaluation du projet.

Rappelons que depuis sa création en 1985, CDC Développement solidaire a financé 331 projets, pour un montant de 3 359 854 € (à fin 2020).



En 2020, les 5 projets se répartissent de la manière suivante : 4 concernent la santé, 1 porte sur l'éducation. Aucun projet accompagnant l'économie locale n'a été retenu : le comité des projets et le conseil d'administration ont préféré mobiliser le soutien financier sur des projets de première nécessité, en résonance avec la crise sanitaire qui frappe les populations les plus démunies.

Financement de projets liés aux voyages de tourisme solidaire

En raison des restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire, le Cosog a été contraint d'annuler les deux voyages solidaires programmés en septembre au Mexique. Ce voyage ne sera pas programmé en 2021, pour les mêmes raisons.

Les modalités de financement des projets

Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à 20 000 €, L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur de 15 %, Le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié.

Les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de partenariat, généralement :

- 50 % au démarrage des travaux,
- 40 % à la réception d'éléments significatifs permettant de vérifier l'avancement du projet (factures, rapport intermédiaire, photos, témoignages...),
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

Des modalités particulières sont adoptées pour les projets dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 € :

- 90 % au démarrage des travaux,
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'éléments significatifs permettant de vérifier la réalisation du projet (factures, photos, témoignages) et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

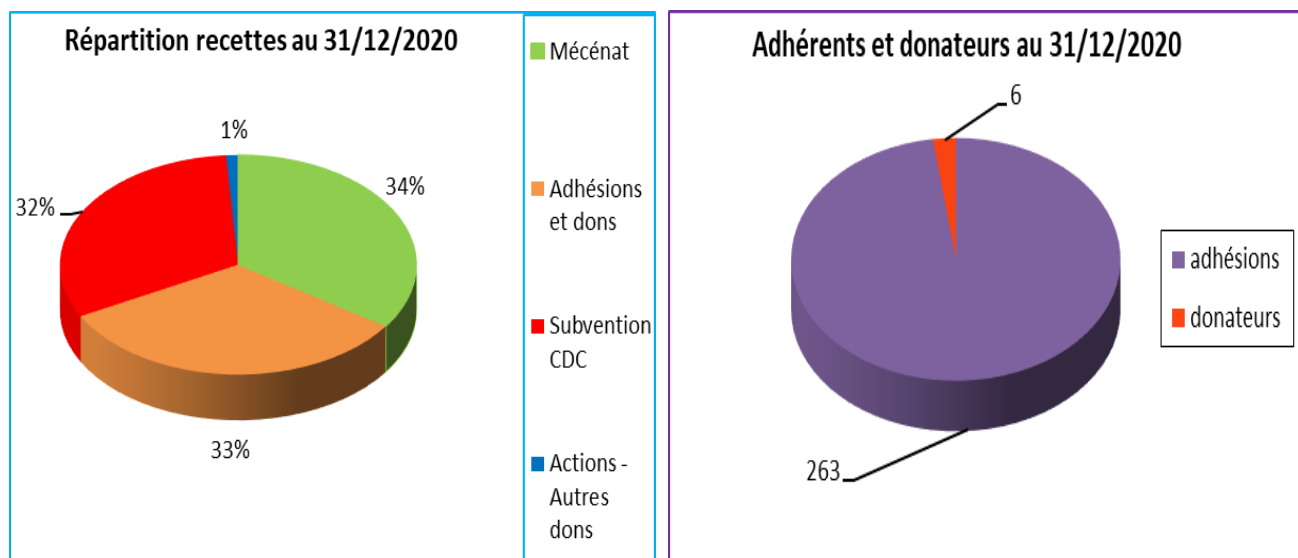
Les projets financés en 2020 figurent en annexe.

LES RESSOURCES

L'ensemble des informations chiffrées concernant les ressources et les charges de l'association figure dans le rapport financier 2020.

Les adhésions et les dons divers :

Les ressources de l'association sont tout d'abord constituées des cotisations de ses adhérents et de dons individuels. En 2020, face à l'attrition des ressources, **269 adhérents et donateurs** se sont mobilisés pour apporter un important soutien financier à l'association.



Le soutien de la direction générale de la Caisse des Dépôts

La convention, qui définit les conditions et modalités du soutien apporté par la Caisse des Dépôts à CDC Développement solidaire afin de contribuer à l'accomplissement de son objet, a été renouvelée en 2020.

Engagements de la Caisse des Dépôts

- Subvention annuelle : le montant de la subvention annuelle de la Caisse des Dépôts est égal au montant des cotisations et des dons reçus, versés au titre de l'exercice précédent, dans la limite de 25 000 €. Cette année, en raison des difficultés financières rencontrées par l'association, la Caisse des Dépôts lui a octroyé une subvention de fonctionnement de 10 000 €, qui a vocation à être pérennisée.
- Opérations de collectes et dons : elles peuvent être organisées par des services de la Caisse des Dépôts à Paris, dans ses établissements et ses filiales, après des personnels qui versent un don en échange de la remise de livres, de mobilier ou de matériel informatique réformé, etc... Les services remettent le fruit de ces collectes à l'association.
- Mise à disposition de moyens de fonctionnement : afin de permettre à CDC Développement solidaire d'affecter au soutien des projets toutes les sommes collectées, la Caisse des Dépôts met à la disposition de l'association divers moyens de fonctionnement listés dans l'annexe de la convention.

Les engagements de la Caisse des Dépôts sont subordonnés au respect par CDC Développement solidaire des obligations ci-après définies.

Obligations de CDC Développement solidaire

CDC Développement solidaire s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts

- Une déclaration faisant apparaître le montant global des cotisations et dons des membres, perçus au titre de l'exercice précédent,
- Son rapport financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention allouée l'exercice précédent et son rapport moral, établis pour l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice précédent,
- Les comptes annuels faisant apparaître le montant des cotisations et dons perçus au cours de l'exercice précédent, certifiés sincères et exacts par un commissaire aux comptes, relatifs au dernier exercice clos,
- Le programme prévisionnel de ses activités pour l'année en cours et notamment la liste des projets retenus pour financement par l'assemblée générale.

Le soutien du département mécénat de la Caisse des Dépôts (direction de la communication)

Chaque année, le département mécénat de la Caisse des Dépôts apporte un très grand soutien à CDC Développement solidaire, en proposant aux collaborateurs actifs et retraités, ainsi que du Groupe, des places de spectacles en échange d'un don versé au profit de l'association.

En 2020, les différents confinements ayant entraîné la fermeture de la majorité des théâtres et lieux culturels sur tout le territoire à partir de la mi-mars, la plupart des spectacles prévus sur les différentes implantations (Angers, Bordeaux, Metz et Paris) ont dû être annulés.

Les ventes de places représentent ainsi cette année **34 % des ressources** de l'association. Par ailleurs, celle-ci a proposé un reçu fiscal aux collaborateurs acceptant de ne pas se faire rembourser les places de spectacles annulés et d'en faire don au profit des projets soutenus.

Partenariat avec l'AGR

En raison des confinements et du télétravail, qui ont entraîné des périodes de fermeture et une moindre fréquentation des restaurants et des cafétérias gérés par l'AGR, les actions menées avec cette dernière sur les différents sites ont été annulées : vente de jus de fruits frais dans les cafétérias et repas de Noël solidaire.

Une nouvelle convention avec le Kiosque Services (ex SVD)

Dans le cadre de la création du Kiosque services, association qui remplace la SVD, un partenariat a été conclu avec CDC Développement solidaire. Depuis fin octobre, dans la nouvelle boutique installée au 4^e étage de la rue de Lille, les produits de la coopérative Ethiquable sont vendus au profit de notre association. Malgré cette ouverture en fin d'année et uniquement deux jours par semaine, l'opération a rapporté **342 €**. D'autres points de vente du Kiosque (Austerlitz, Angers, Bordeaux) accueilleront à terme l'opération (à partir de 2021).

INITIATIVES DIVERSES

Cette année, les délégués et bénévoles n'ont pas pu se mobiliser pour assurer les différentes collectes prévues : la plupart des manifestations et ventes ont été annulées sur tous les sites.

- Une vente de chocolat, de brioches et de produits issus du commerce équitable à Angers, et une vente de matériels obsolètes (ordinateurs, téléphones portables...) aux collaborateurs de l'EP et de certaines filiales (ICDC, CNP Assurances) ont rapporté **659 €**.
- Quelques goodies ont pu être vendus au fil de l'eau, pour **231 €**.
- Le partenariat avec *la Ruche qui dit Oui*, réseau de vente de produits alimentaires en circuit court (8% du montant des commandes passées par les collaborateurs de la DCPC auprès de ce réseau) n'a pas pu se mettre en place, en raison d'une fréquentation trop faible des lieux de travail par les collaborateurs.
- Enfin, les traditionnelles ventes de jouets et livres d'enfants, collectés auprès des collaborateurs, n'ont pas pu être organisées sur les sites parisiens (rue de Lille et Austerlitz) en décembre.

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

- **Le site Internet** : il renseigne les porteurs de projet sur les conditions d'éligibilité de leur dossier et permet de suivre la réalisation des projets. La refonte du site s'est poursuivie cette année, avec notamment un travail sur une visibilité accrue du site via un meilleur référencement des articles.
- **Les supports fédéraux de communication interne** : les actualités de l'association ont été relayées principalement sur Next.
- **Les 35 ans de l'association** : les 35 ans de CDC Développement solidaire n'ont pas pu être fêtés en présentiel mais dix clips ont été réalisés par la Dir'com, ainsi qu'un film anniversaire, qui ont été et seront diffusés sur différents supports (Next, communauté CDC DS, site Alter Egales).
- **Communauté CDC Développement solidaire sur Next** : elle a démarré son activité cette année (diffusion des clips anniversaire, articles, vidéos, etc).
- **Le livret des projets 2020** : rédigé après l'assemblée générale, il résume l'ensemble des projets soutenus dans l'année par CDC Développement solidaire. Le document, sous la forme d'un livret relooké chaque année, a été adressé à tous nos adhérents.
- **Le rapport annuel 2019** : à la suite de l'assemblée générale et sur la base des documents que celle-ci avait approuvés, CDC Développement solidaire a édité son rapport annuel. Ce document a été diffusé à plus de 4 000 exemplaires. Il a été envoyé, notamment, aux collaborateurs du Groupe ayant fait don du prix de leurs places de spectacle au profit de CDC Développement solidaire.
- **Une note de présentation de l'association et des projets financés en 2020** a été communiquée au mois de juin au Mécénat, pour un envoi à tous les collaborateurs du Groupe en Ile de France.
- **Quelques présentations de l'association** ont été organisées via Teams en raison du travail à distance : auprès de DCPC, nouvelles promotions des IRA.

En cette année de crise sanitaire, face à la forte diminution de ses ressources, l'association a donc choisi d'adopter une gestion prudente de sa trésorerie afin d'assurer ses engagements pris (projets des années précédentes) et faire face à une baisse d'activité qui s'installe dans la durée.

Paris, le 04 juin 2021